

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation
RC 30-B-P Mont-sur-Rolle
(Route de l'Etraz)

Afin de permettre la réfection de la chaussée sur la route cantonale N° 30-B-P en traversée de la localité de Mont-sur-Rolle (route de l'Etraz étape 3 et 4), le tronçon situé de l'intersection rte de l'Etraz/rte de Gimel à l'intersection rte de l'Etraz/rte de la Versoix sera mis en sens unique en direction d'Aubonne.

Dès le mardi 7 juin 2022 pour une durée d'environ 6 mois

Sens Rolle - Aubonne: ORS 4.08 sens unique

Sens Aubonne – Rolle : OSR 2.02 sens interdit, une déviation locale sera mise en place par Route de l'Etraz – route de la Versoix – route de Gimel

L'accès à la route de l'Etraz par la route de Jolimont sera fermé à toute circulation

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation de déviation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Mont-sur-Rolle
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Avis :

Communes de Mont-sur-Rolle, Rolle
Gendarmerie, CET-Blécherette
Gendarmerie, Rolle
ECA, Pully
Voyer Région Ouest,
Police, viasuisse
Urgences – Santé
Manifestations – Transport spéciaux

**RC 30-B-P Mont-sur-Rolle
Route de l'Etraz
(sens unique)**

Date	Dessin	Référence	N° Plan
28.01.2022	LNR	2222-07.2	01

	Fermeture		Restriction particulière
	Déviation		Manifestation
	Zone de feux		Autre

